Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 073-287312011-20260923-AR_2026_184-AR

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
de la Savoie

ARRETE n° 2026-184

Objet : portant délégation de signature dans le cadre des opérations électorales relatives aux élections professionnelles du 10 décembre 2026

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment l'article 29,

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu la note d'information de la DGCL du 28 avril 2026 relative à l'organisation des élections professionnelles des instances représentatives du personnel de la fonction publique territoriale prévues le 10 décembre 2026,

Considérant que certaines opérations liées à la procédure électorale imposent à l'autorité territoriale de statuer dans des délais très contraints,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Eric CHAUMARD, Directeur général du Centre de gestion de la Savoie, à l'effet de signer :

- les récépissés de dépôt de listes de candidats remis au délégué de liste,
- les courriers d'information relatifs à l'inéligibilité d'un candidat, remis, sans délai, au délégué de liste,
- les décisions motivées prises dans un délai de trois jours ouvrés, relatives aux réclamations des électeurs contre les inscriptions ou omissions de la liste électorale.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHAUMARD, délégation de signature est données pour les matières énumérées à l'article 1er, à Madame Sabine ENDERLIN, adjointe au Directeur et responsable du Pôle statut et carrières et, en son absence, à Madame Carole MONTALI, responsable du Pôle mission d'appui aux collectivités au Centre de gestion de la Savoie.

ARTICLE 3 :

Ces délégations de signature s'exercent sous la responsabilité et la surveillance du Président du Centre de gestion de la Savoie.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 29/09/2026
ID : 073-287312011-20260923-AR_2026_184-AR

ARTICLE 4 :

Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr).

Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application« Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication sur le site internet du centre de gestion de la Savoie.

Fait à Porte-de-Savoie, le 23 septembre 2026

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE de GESTION de la SAVOIE

Le Président,

Fabrice PANNEKOUCKE

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : 29 septembre 2026